



RÈGLEMENT POUR L'ÉLECTION DES PRÉSIDENTES ET SIÈGES DE LA CONFÉRENCE POUR 2012 ET 2013.

1. PRÉSENTATION

Le présent règlement a pour objectif de régir l'élection de la ville qui accueillera la conférence organisée annuellement par l'Observatoire International de la Démocratie Participative-OIDP.

L'OIDP se définit comme un espace ouvert à toutes les villes, entités locales et organisations qui souhaitent connaître, échanger et appliquer des expériences concernant la démocratie participative dans le cadre local. L'objectif principal se matérialise par la célébration d'une conférence internationale annuelle qui permet de progresser dans le débat sur la participation dans les démocraties locales et favoriser la découverte des projets des différentes villes.

2. PARTICIPANTS

Tous les gouvernements locaux membres de l'OIDP pourront présenter leur candidature.

Conformément à la dynamique d'alternance des villes, où se tient la conférence, chaque année la ville hôte devra être issue d'un continent différent. Étant le siège de la Conférence Internationale de 2011 une ville européenne (Lleida), ne pourra pas être la ville hôte de la Conférence de 2012. À son tour, la ville d'accueil de la Conférence 2013 sera choisie conformément au critère de variété de pays et de continent en ce qui concerne la Présidence 2012.

3. ÉLECTION DU SIÈGE

L'élection de la ville qui accueillera la conférence les années 2012 et 2013 aura lieu dans le cadre de la 10^e Conférence Internationale. Les villes candidates auront un espace à l'Assemblée de l'Observatoire, au sein de la réunion interne des membres de l'OIDP (le prochain mercredi 17 novembre à la ville de Mexique DF), pour exposer leur candidature.

L'élection s'effectuera par consensus; si l'on ne parvenait pas à ce consensus, il faudrait alors procéder au vote des candidatures. Les électeurs seront les membres de l'OIDP présents à la conférence et un seul vote par membre sera autorisé.

4. PRÉSENTATION ET PÉRIODE DES CANDIDATURES

Les villes qui souhaitent présenter leur candidature doivent envoyer par e-mail au Secrétariat Technique de l'OIDP, les documents suivants :

1. Lettre du responsable politique du gouvernement local présentant sa candidature.



2. Description, dans les grandes lignes, de la proposition du contenu de la Conférence (2 pages maximum)
3. Description, dans les grandes lignes, des ressources techniques et économiques du gouvernement local qui propose sa candidature. (2 pages maximum)

La période de présentation des candidatures s'ouvrira d'un a deux mois avant la célébration de la conférence annuelle, et se clôturera une semaine avant le début de celle-ci (le 10 novembre 2010).

5. ACCEPTATION

La ville qui assume la coordination de la Conférence sera également désignée Présidente de l'OïdP pour l'année. De même, elle devra s'engager à prendre en charge le coût économique, la préparation des contenus, la logistique de l'évènement en collaboration avec le Secrétariat Technique, et à participer aux activités de l'OïdP qui requièrent la présence de la présidence du réseau.